

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	13 mai 2019	<b>Séance du : 29 mai 2019</b>
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 29 mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 30</u>	
Présents : 23	Pour : 30	
Absents : 15	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

### **Objet : Développement économique – Attribution d'une aide à la location en faveur de l'implantation d'un commerce dans le centre-ville de Clermont l'Hérault et approbation d'une convention**

Monsieur BRUN rappelle aux membres de l'assemblée que la Communauté de communes du Clermontais exerce la compétence développement économique sur son territoire.

Par délibération en date 19 décembre 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais a approuvé un règlement d'attribution d'aide à la location en faveur des commerces ou activités artisanales dans les centres-villes du Clermontais.

Ce dispositif vise à aider à l'implantation de commerces de proximité et à la reprise de fonds de commerces dans les centres-villes du territoire. Cette aide prend la forme d'une subvention calculée en fonction du loyer et attribuée en cofinancement avec la commune d'implantation du commerce bénéficiaire de l'aide.

Monsieur BRUN précise que la commune de Clermont l'Hérault souhaite redynamiser son centre-ville en favorisant l'installation de nouvelles activités.

Madame Bernadette Chosson de Montgomery a présenté un projet d'exploitation d'un snack dans un local vacant situé dans le centre-ville de Clermont l'Hérault. Cette activité sera exercée sous le régime d'une EIRL en cours d'immatriculation.

En application du règlement d'attribution des aides à la location, le loyer annuel de ce local s'élevant à 8 184 euros HT, l'aide à la location attribuée par la Communauté de communes du Clermontais et la commune de Clermont l'Hérault s'élèvera à un montant maximum de 1 200 € annuel HT soit 2 400 € sur deux ans dans la limite des fonds inscrits aux Budgets de la Communauté de communes du Clermontais et de la Commune pour l'année en cours.

L'aide à la location est attribuée selon la répartition ci-dessous :

Montant maximum de l'aide à la location sur 2 ans	Montant d'intervention de la Commune	Montant d'intervention de la Communauté de communes du Clermontais
2 400 €	720 € (30%)	1 680 € (70%)

Le projet de convention présenté en annexe a pour objet de préciser les modalités d'attribution de cette aide.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission Aménagement, Environnement et Développement durable réunie le 15 mai 2019.

Monsieur BRUN propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver l'attribution au profit de Madame Bernadette Chosson de Montgomery ou de l'EIRL en cours d'immatriculation dont elle sera la gérante, une aide à la location d'un montant de 1 200 euros annuel HT maximum, soit 2 400 euros maximum sur deux ans, pour une période de deux ans maximum.
- D'approuver le projet de convention ci-joint.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré.

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'attribution au profit de Madame Bernadette Chosson de Montgomery ou de l'EIRL en cours d'immatriculation, une aide à la location d'un montant de 1 200 euros annuel HT maximum, soit 2 400 euros maximum sur deux ans, pour une période de deux ans maximum,

**APPROUVE** le projet de convention tel que présenté en annexe,

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

 

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20190604-2019-05-29-29-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2019  
Date de réception préfecture : 04/06/2019